



Animateur

Stéphane Morard,
ingénieur-électricien,
certifié INERIS Ism-ATEX

Participants

De 6 à 12 personnes

Durée

3 jours

Prix

Fr. 1250,-

Lieu

Formation continue CIMO
– Monthey

Inscriptions

www.cimo.ch ou à l'aide
du bulletin d'inscription
disponible dans le
catalogue.

Renseignements

+41 24 470 31 53
ou formation@cimo.ch

Conditions générales

Consulter le site
www.cimo.ch



Technologie électrique

Ism - ATEX N2 – Personne autorisée certification INERIS (I122)

Objectifs

Etre capable de réaliser des études, des concepts, des calculs, des expertises ainsi que des interventions sur des installations électriques situées en zone à danger d'explosion (ATEX) en tenant compte des exigences liées aux directives et normes en vigueur.

Obtenir une certification de l'Ineris (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques).

Contenu du cours

1er jour

- Généralités concernant les phénomènes d'explosion de gaz et de poussières
- Réglementation applicable aux utilisateurs de matériels ATEX (directive ATEX 1999/92/CE)
- Réglementation concernant les appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosives (Directive ATEX 94/9/CE)
- Principes généraux du classement de zones (gaz et poussières)

2ème jour

- Différents modes de protection électriques normalisés
- Règles de conception, de réalisation et de maintenance des installations électriques en atmosphères explosives

3ème jour

- Marquages et les différents types de certificats
- Règles d'intervention en ATEX
- Mise en pratique du référentiel de certification ISM-ATEX
- Evaluations

Public

Ingénieurs et techniciens supérieurs, professionnels de la maintenance, installateurs-électriciens, bureaux d'études.

Remarques

Pour obtenir le niveau de compétence Personne Autorisée Niveau 2, il est nécessaire de répondre correctement aux quatre questions éliminatoires, d'obtenir 70% de bonnes réponses aux deux questionnaires soumis.

Dans le cas d'un résultat positif, le certificat correspondant est délivré à la personne par l'INERIS.

Les certificats sont délivrés en 2 exemplaires originaux : un exemplaire pour le demandeur et un exemplaire conservé par l'INERIS.